PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : SE PRÉPARER À L'ALIGNEMENT AVEC LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR L'IA

Formations courtes qualifiantes : Droit

Cette formation permet d'acquérir les fondamentaux juridiques, opérationnels et techniques nécessaires au bon déploiement d'un système d'IA. La réglementation européenne définit un cadre spécifique d'obligations en fonction du risque du système et de l'opérateur concerné. La formation est une initiation pour comprendre et être à jour du cadre réglementaire autour de la mise en conformité d'un système d'IA à haut risque et des différentes mesures applicables aux autres types de systèmes d'IA.

La mise en œuvre de ces règles ne doit cependant pas plonger les acteurs économiques dans l'insécurité juridique ni entraver l'innovation.

Prochaines sessions (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :
12-13 juin 2026 - à distance
20-21 novembre 2026 - à distance

Durée : 2 jours
Tarif : 980 € net de taxe

Les inscriptions sont ouvertes

JE M'INSCRIS

Les inscriptions sont ouvertes.

Information : formations.courtes1@univ-paris1.fr

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Présentation

Objectifs

Cette formation a pour objectif de comprendre et d'appréhender les dispositions prévues par le **Règlement sur l'intelligence artificielle** (RIA), publié le 12 juil. 2024 et entrant en **application le 02 août 2026**, relatif à la mise sur le marché ou la mise en service de systèmes d'IA, et les différentes obligations nécessaires à mettre en œuvre au sein des **administrations**, des **entreprises** et de **toutes entités** souhaitant déployer des **systèmes d'intelligence artificielle**, voire utiliser des modèles d'**intelligence artificielle générative** (ChatGPT, DeepSeek, Gemini, Mistral, *etc.*).

Savoir-faire et compétences

- Connaissance du cadre juridique relatif aux systèmes d'IA (SIA) ;
- Étude de la notion de système d'IA, en fonction du risque et des différents rôles ;
- Maîtrise des grands principes du RIA, dont les SIA à haut risques et ceux interdits ;
- Connaissance des obligations applicables aux modèles d'IA (not. IA génératives) ;
- Connaissance des obligations de transparence applicables à certains systèmes d'IA ;
- Acquisition d'une vision stratégique et opérationnelle en matière de gouvernance de la démarche intégrée à une personne morale.

Les + de la formation

Plus de 80 % de nos intervenants sont des professionnels du secteur.

Organisation

Contrôle des connaissances

Quiz et exercices pratiques (à l'oral ou à l'écrit)

Membres de l'équipe pédagogique

Bertrand Cassar : responsable pédagogique, professeur associé, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
bertrand.cassar@univ-paris1.fr

Francesca Martini : juriste, experte en droit du numérique et de l'intelligence artificielle

Valérie Chavanne : avocate au barreau de Paris, déléguée à l'éthique du numérique et experte de la conformité et de la gouvernance de l'intelligence artificielle

Pascal ALIX, avocat au barreau de Paris, doctorant en droit de l'intelligence artificielle et enseignant à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Admission

Conditions d'admission

Pré-requis :

Formation juridique de niveau Master 1 ou équivalent **ou** pratique professionnelle en tant que délégué à la protection des données.

Modalités d'inscription

JE M'INSCRIS

Information : formations.courtes1@univ-paris1.fr

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre référente handicap : rafcps@univ-paris1.fr
Nous pouvons adapter le parcours de formation à votre situation.

Public cible

- Délégués à la protection des données (DPD, *Digital Protection Officer* [DPO])
- Délégués à l'éthique numérique (DEN, *Digital Ethics Officer* [DEO])
- Directeurs juridiques
- Avocats, magistrats ou professionnels du droit
- Responsables ou chargés de conformité
- Responsables des services informatiques ou de la cybersécurité (DSI/RSSI)
- Directeur des données et/ou de l'intelligence artificielle (CDO/CAIO)
- Experts concernés par l'un des domaines prévus par l'annexe III du RIA
- Étudiants en droits

Tarifs

980 € net de taxe

Intra possible, nous consulter : formations.courtes1@univ-paris1.fr